



Résultats

Consultation écrite

Soumise le 15 décembre 2020, arrêtée le 31 décembre 2020

Aux membres de la Commission mer et littoral

Pays d'Auray – Pays de Vannes

Comme le permet le règlement intérieur de la Commission Mer et Littoral, et compte tenu de l'absence du double quorum lors de la réunion organisée le 08 décembre 2020, une consultation écrite a été adressée par mail aux membres de la commission le 15 décembre 2020 sur les points suivants :

- 1/La validation du compte-rendu de la dernière CML, cf http://www.pays-auray.fr/fileadmin/Minisites/pays_d%27auray/CR_CML_200630.pdf
- 2/La validation de la nouvelle composition de la CML, cf annexe 1
- 3/La validation de la nouvelle maquette financière, suite au retrait de la réserve de performance, cf annexe 2

Les membres du comité de programmation disposaient d'un délai de réponse de 15 jours ouvrables à la date de réception du mail pour faire connaître leur avis.

Les trois points ont été validés à l'unanimité